Un séminaire atelier interpays sur la mise en œuvre du cadre de redevabilité dans la Région de la Méditerranée orientale a été organisé par le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Méditerranée orientale, en collaboration avec le Siège de l'OMS, du 2 au 4 septembre 2012. L'objectif global était de réunir les principales parties prenantes des ministères de la Santé, les parlementaires et la communauté des partenaires pour convenir de feuilles de route nationales afin d'améliorer les résultats et la redevabilité dans le domaine de la santé de la femme et de l'enfant en particulier, et pour le secteur de la santé dans son ensemble.

Les objectifs de ce séminaire-atelier étaient les suivants :

- orienter les principales parties prenantes au sujet des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant ;

- évaluer la situation actuelle en ce qui concerne les progrès, projets, opportunités et obstacles dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations et définir des priorités d'action ;
- renforcer les plans et cadres d'action existants, élaborer des feuilles de route nationales pour améliorer la redevabilité en chiffrant le coût des activités des quatre prochaines années et en exposant la méthode à suivre pour combler les lacunes et s'attaquer aux priorités ;
- veiller à ce que chaque partenaire comprenne les efforts nécessaires, son rôle et ses responsabilités pour mettre en œuvre la feuille de route.

Ce séminaire-atelier interpays, qui fait partie d'une série de séminaires régionaux censés couvrir 75 pays prioritaires, relève du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. La Commission a publié ses recommandations en mai 2011. Un processus incluant les diverses parties prenantes, comprenant une réunion de consultation en juillet 2011, a permis de transposer ces recommandations en un plan stratégique commun. Celui-ci définit les domaines prioritaires pour le renforcement de la redevabilité au niveau national sur la base des dix recommandations.

Dans chaque pays, une équipe a mené une évaluation de la situation actuelle dans les sept domaines prioritaires suivants : le suivi des résultats ; le renforcement de l'utilisation des TIC ;

le suivi des ressources ; l'enregistrement des naissances et décès ; l'évaluation et la surveillance de la mortalité maternelle ; les mécanismes nationaux pour l'examen et la redevabilité ; le plaidoyer et l'action. Ces évaluations figurent en annexe 1 du rapport de la réunion.

Les pays présenteront les résultats des évaluations, recevront un retour d'information à cet égard ainsi qu'un avis sur leur analyse et discuteront de l'établissement des priorités lors d'un séminaire-atelier réunissant les parties prenantes nationales. Ces séminaires-ateliers permettront d'élaborer une feuille de route complète, laquelle sera ensuite soumise à l'OMS.

Lien connexe

Rapport du séminaire-atelier interpays, 2-4 septembre 2012 [140kb] (en anglais)

Saturday 12th of October 2024 05:14:15 AM